



## **RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU 30 MARS 2016**

\*\_\*\_\*\_\*

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Présents : Roger LAURENS, Jean-Pierre GABEL, Stéphane MALET, Régis BAYLE, Jean BOULET, Marie-Renée LAURENT, Hubert BARBADO, Martine VOLLE-WILD, Bernard POUJOL, Claude MARTIN, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE, Alain DURAND, Jean-Marie BRUNEL, Francine ARBUS, Jean-Michel DERICK, Roland CANAYER, Christian CHATARD, Hélène PRADEILLES, Daniel CARRIERE, Gérard SEVERAC, Martine DURAND, Thierry FINIELS, Patrick DARLOT, Daniel FAVAS (suppléant), Sophie ALAZARD, Sylvie ARNAL, Laurence AUDREN, Clémence BOISSON, Alessandro COZZA, Anne DENTAN, Éric DOULCIER, Anne-Laure GARRIGUES, Lionel GIROMPAIRE, Pascal GOETZINGER, Christian LANGET, Denis SAUVEPLANE, Gérald GERVASONI, Nicole GROS, Laurent PONS.

Excusés : Joël CORBIN, Pierre MULLER.

Absente : Pascaline DRUYER.

Procurations : Joël CORBIN à Martine VOLLE-WILD, Pierre MULLER à Lionel GIROMPAIRE.

Secrétaire de séance : Denis SAUVEPLANE.

---

## **00 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer sur :

- « Budget : Décision Modificative n°1 - Budget Abattoir »
- « Attribution d'une subvention au Groupement Forestier Arphy-Mandagout pour des travaux de mise aux normes d'une piste DFCI »

Il est donc proposé de modifier l'ordre du jour en y ajoutant les points ci-avant.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DECIDE de modifier l'ordre du jour.

---

## **01 - BUDGET GENERAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

**Le Conseil de Communauté,**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2015 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

---

**02A – BUDGET GENERAL - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**


---

Rapporteur : Roland CANAYER

Le Compte Administratif 2015 du Budget Général fait apparaître les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Ils se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	2 163 154,20 €	8 788 085,49 €
Recettes en reports	300 201,00 €	0,00 €
Dépenses de l'exercice	1 891 831,21 €	7 983 380,25 €
Dépenses en reports	41 718,00 €	0,00 €
Solde de l'exercice	271 322,99 €	804 705,24 €
Solde des reports	258 483,00 €	0,00 €

Compte tenu des résultats de l'exercice 2015 et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'élève à 1 334 511,23 €. En voici le détail :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2014	-375 291,10 €	583 549,27 €	208 258,17 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	646 614,09 €	221 155,97 €	867 770,06 €
Résultat de clôture	271 322,99 €	804 705,24 €	1 076 028,23 €
Solde des reports	258 483,00 €	0,00 €	258 483,00 €
Résultat cumulé	529 805,99 €	804 705,24 €	1 334 511,23 €

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, Monsieur Roland CANAYER, s'est retiré au moment du vote de la présente délibération.

Monsieur Éric DOULCIER, désigné comme Président, fait procéder au vote.

**Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, et à l'unanimité,**

ADOPTE le Compte Administratif 2015 du Budget Général tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**02B - BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2015**


---

Rapporteur : Roland CANAYER

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget Général,

Constatant que le Compte Administratif 2015 fait apparaître le résultat comptable suivant :

- ❑ Un excédent en section de fonctionnement de 804 705,24 €
  - ❑ Un excédent en section d'investissement de 271 322,99 €
- Soit un excédent global de clôture de 1 076 028,23 €.

Il est proposé au Conseil de Communauté l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2015 de la façon suivante :

<b>Résultat d'investissement 2015</b>	
• Solde d'exécution d'investissement 2015 sur le compte 001	271 322,99 €
• Solde des restes à réaliser en investissement 2015	258 483,00 €
<b>Solde de financement de l'investissement 2015</b>	<b>529 805,99 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2015</b>	
• Résultat de l'exercice 2015	221 155,97 €
• Résultat antérieur reporté	583 549,27 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>804 705,24 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
• En réserve sur le compte 1068	0,00 €
• Report en fonctionnement sur compte 002 en recettes	804 705,24 €
• Report en investissement sur compte 001 en recettes	271 322,99 €

Cette affectation sera intégrée dans le Budget Primitif 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, et à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter les résultats 2015 comme indiqué ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

### **03 - TAXES DIRECTES LOCALES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2016**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Sur proposition de Monsieur Roland CANAYER, Président,

En se basant sur l'état 1259 reçu de la DGFIP, les taux et les produits de contributions directes proposés pour l'année 2016 sont les suivants :

Libellés	Bases 2016	Taux appliqués	Produit voté 2016
Taxe habitation	12 773 000,00 €	11,44 %	1 461 231,00 €
TFPB	9 965 000,00 €	3,00 %	298 950,00 €
TFPNB	196 200,00 €	6,26 %	12 282,00 €
C.F.E. *	1 845 000,00 €	30,38 %	560 511,00 €

\* Cotisation Foncière des Entreprises

**Le Conseil de Communauté, après délibération, à la majorité des suffrages exprimés avec 4 abstentions (Laurence AUDREN, Jean-Marie BRUNEL, Anne DENTAN, Jean-Michel DERICK) et 11 voix contre (Sophie ALAZARD, Sylvie ARNAL, Hubert BARBADO, Clémence BOISSON, Alessandro COZZA, Éric DOULCIER, Anne-Laure GARRIGUES, Lionel GIROMPAIRE, Christian LANGET, Pierre MULLER (procuration), Denis SAUVEPLANE),**

VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 selon le tableau ci-dessus.

FIXE le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 30,38 %.

APPROUVE les taux concernant la fiscalité directe locale.

---

### **04 - TEOM : VOTE DES PRODUITS ATTENDUS POUR 2016**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Sur proposition de Monsieur Roland CANAYER, Président.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016 :

\* le taux voté pour la TEOM est de 14,50 %

\* le produit attendu pour la TEOM est proposé pour un montant de 1 372 339,89 €.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

VOTE le taux pour la TEOM à 14,50 %.

VOTE le produit attendu pour 2016 concernant la TEOM pour un montant de 1 372 339,89 €.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**05 - BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2016**

Rapporteur : Roland CANAYER

Sur proposition de Monsieur Roland CANAYER, Président,

Le Budget Primitif 2016 est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

<b>Section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	8 670 316,00 €	8 670 316,00 €
Investissement	1 534 025,00 €	1 004 219,00 €
Reports	41 718,00 €	300 201,00 €
Résultats reportés	0,00 €	271 323,00 €
Total investissement	1 575 743,00 €	1 575 743,00 €
Total Budget Primitif	10 246 059,00 €	10 246 059,00 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération, à la majorité des suffrages exprimés avec 11 abstentions (Sophie ALAZARD, Hubert BARBADO, Clémence BOISSON, Alessandro COZZA, Anne DENTAN, Éric DOULCIER, Anne-Laure GARRIGUES, Lionel GIROMPAIRE, Christian LANGET, Pierre MULLER (procuration), Denis SAUVEPLANE) et 1 voix contre (Sylvie ARNAL),**

VOTE le Budget Primitif 2016 du Budget Général.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**06 - BUDGET ABATTOIR - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Rapporteur : Roland CANAYER

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

**Le Conseil de Communauté,**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Abattoir dressé pour l'exercice 2015 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

**07A – BUDGET ABATTOIR - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**Rapporteur : Roland CANAYER

Le Compte Administratif 2015 du Budget Abattoir fait apparaître les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Ils se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	207 738,88 €	339 951,87 €
Recettes en reports	0,00 €	0,00 €
Dépenses de l'exercice	191 524,74 €	568 572,30 €
Dépenses en reports	9 797,00 €	0,00 €
Solde de l'exercice	16 214,14 €	-228 620,43 €
Solde des reports	-9 797,00 €	0,00 €

Compte tenu des résultats de l'exercice 2015 et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'élève à -222 203,29 €.

En voici le détail :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2014	-135 134,85 €	-264 833,23 €	-399 968,08 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	151 348,99 €	36 212,80 €	187 561,79 €
Résultat de clôture	16 214,14 €	-228 620,43 €	-212 406,29 €
Solde des reports	-9 797,00 €		-9 797,00 €
Résultat cumulé	6 417,14 €	-228 620,43 €	-222 203,29 €

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, Monsieur CANAYER Roland, s'est retiré au moment du vote de la présente délibération. Monsieur Éric DOULCIER, désigné comme Président, fait procéder au vote.

**Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, et à l'unanimité,**

ADOPTE le Compte Administratif 2015 du Budget Abattoir tel que présenté ci-dessus.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**07B - BUDGET ABATTOIR AFFECTATION DES RESULTATS 2015**Rapporteur : Roland CANAYER

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget Abattoir,

Constatant que le Compte Administratif 2015 fait apparaître le résultat comptable suivant :

- Un déficit en section d'exploitation de -228 620,43 €
  - Un excédent en section d'investissement de 16 214,14 €
- Soit un déficit global de clôture de - 212 406,29 €.

Il est proposé au Conseil de Communauté l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2015 de la façon suivante :

<b>Résultat d'investissement 2015</b>	
• Solde d'exécution d'investissement 2015 sur le compte 001	16 214,14 €
• Solde des restes à réaliser en investissement 2015	-9 797,00 €
<b>Solde de financement de l'investissement 2015</b>	<b>6 417,14 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2015</b>	
• Résultat de l'exercice 2015	36 212,80 €
• Résultat antérieur reporté	-264 833,23 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>-228 620,43 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
• En réserve sur le compte 1068	0,00 €
• Report en fonctionnement sur compte 002 en dépenses	228 620,43 €
• Report en investissement sur compte 001 en recettes	16 214,14 €

Cette affectation sera intégrée dans le Budget Primitif 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, et à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter les résultats 2015 comme indiqué ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **08 - BUDGET ABATTOIR - BUDGET PRIMITIF 2016**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Sur proposition de Monsieur Roland CANAYER, Président.

Le Budget Primitif 2016 de l'Abattoir est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	565 437,00 €	565 437,00 €
Investissement	74 288,00 €	67 871,00 €
Reports	9 797,00 €	0,00 €
Résultats reportés	0,00 €	16 214,00 €
Total investissement	84 085,00 €	84 085,00 €
Total Budget Primitif	649 522,00 €	649 522,00 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

VOTE le Budget Primitif 2016 du Budget Abattoir.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **09 - BUDGET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR 2016**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la délibération du 9 février 2011, fixant la liste des projets d'investissement soumis à une Autorisation de Programme et à une répartition prévisionnelle annuelle des Crédits de Paiement.

En effet, les Crédits de Paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes.

Agissant conformément aux dispositions des articles L. 1612-1, L. 2311-3 I et II, R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des Communes et relatif à la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement,

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté de modifier les opérations ci-dessous ayant un caractère pluriannuel au titre des Autorisations de Programme ouvertes en 2011 :

**Autorisation de Programme n° 2011/05 – Maison médicale**

Dépenses	Montant AP	Réalisation antérieure	2014	2015	CP 2016	CP 2017
Montant AP	<b>888 974,50</b>					
AP voté 2011	1 900 000,00					
Délibération du 26/09/2012	-1 503 426,50					
Révision proposée	492 401,00					
Imputation budgétaire 810 – 2313		33 302,62	222 966,00	66 956,40	213 516,00	0,00 €
Recettes prévisionnelles :						
- Subventions	345 188,00					
- Participation Mairie le Vigan	144 445,00					
- Participation Centre Hospitalier	146 445,00					
- FCTVA	133 451,50					
- Autofinancement CCPV	119 445,00					

➤ **Autorisation de Programme n° 2011/07 : ZAE Molières**

Exercice	Montant AP	CP antérieures	2014	2015	CP 2016	CP 2017
CP prévisionnels	<b>2 900 000,00</b>	0,00	11 052,00	12 678,00	50 000,00	2 826 270,00
AP voté 2011	1 119 600,00					
Délibération du 25/11/2015	+1 780 400,00					
Recettes prévisionnelles :						
- Subventions	1 100 000,00					
- Vente de terrains	800 000,00					
- Autofinancement CCPV	1 000 000,00					

➤ **Autorisation de Programme n° 2011/08 : Acquisition matériel informatique**

Exercice	Montant AP	CP antérieures	2014	CP 2015	CP 2016
CP prévisionnels	<b>60 000,00</b>	31 201,65	15 251,10	13 547,25	0,00
Recettes prévisionnelles :					
- Subventions	0,00				
- FCTVA	10 056,00				
- Autofinancement CCPV	49 944,00				



Le programme de renouvellement du matériel informatique est à présent terminé.  
Il est proposé au Conseil de Communauté de clôturer cette Autorisation de Programme au 30/03/2016.

➤ **Autorisation de Programme n° 2011/09 : Pistes DFCI**

Exercice	Montant AP	CP antérieures	2014	CP 2015	CP 2016
Montant AP	<b>483 000,00</b>				
AP voté en 2011	434 400,00				
Délibération 26/9/12	-424 400,00				
Révision AP proposée	473 000,00	5 195,42	0,00	0,00	477 804,58
Recettes prévisionnelles :					
- Subventions	0,00				
-Autofinancement CCPV	483 000,00				

➤ **Autorisation de Programme n° 2011/10 : Acquisition bennes à ordures ménagères**

Exercice	Montant AP	CP antérieures	2014	2015	CP 2016	CP 2017
CP prévisionnels	<b>598 000,00</b>	223 826,18	0,00	118 710,00	151 000,00	104 463,82
Recettes prévisionnelles :						
- Subventions	0,00					
- FCTVA	92 582,00					
- Autofinancement CCPV	505 418,00					

➤ **Autorisation de Programme n° 2016/01 : Mise aux normes Déchetterie**

Exercice	Montant AP	CP antérieures	CP 2016	CP 2017
CP prévisionnels	<b>333 000,00</b>	0,00	50 0000,00	283 000,00
Recettes prévisionnelles :				
- Subventions	83 250,00			
- FCTVA	54 625,00			
-Autofinancement CCPV	195 125,00			

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE les Crédits de Paiement pour l'année 2016 comme présentés ci-dessus avec les ressources envisagées correspondantes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**10 – BUDGET : ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR 2016**Rapporteur : Roland CANAYER

Pour l'année 2016, la Communauté de Communes du Pays Viganais versera le montant des Attributions de Compensation arrêté au 31 décembre 2015, comme indiqué ci-après :

COMMUNES	AC VERSEE PAR LES COMMUNES	AC VERSEE PAR LA CC DU PAYS VIGANAIS
ALZON	10 458.31 €	
ARPHY	8 588.17 €	
ARRE		8 721.53 €
ARRIGAS	15 137.65 €	
AULAS	18 491.18 €	
AUMESSAS	15 743.89 €	
AVEZE		82 443.53 €
BEZ	19 305.10 €	
BLANDAS	6 402.61 €	
BREAU ET SALAGOSSE	19 612.82 €	
CAMPESTRE ET LUC	4 883.57 €	
LE VIGAN		818 581.60 €
MANDAGOUT	17 824.64 €	
MARS	7 349.86 €	
MOLIERES CAVAILLAC		38 769.10 €
MONTDARDIER		1 972.43 €
POMMIERS	3 710.85 €	
ROGUES		5 203.68 €
ROQUEDUR	12 446.95 €	
SAINT BRESSON	4 449.58 €	
SAINT LAURENT LE MINIER	12 870.61 €	
VISSEC		489.41 €
<b>TOTAL</b>	<b>177 275.78 €</b>	<b>956 181.28 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE les Attributions de Compensation pour l'année 2016.

DECIDE d'engager dans les 6 mois, une étude destinée à évaluer cette répartition au regard de la situation actuelle du territoire.

PRECISE que sur la base des résultats de cette étude, l'Assemblée se prononcera sur une redéfinition de la répartition pour les années suivantes.

**11- ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016 - MODALITES DE VERSEMENT ET DE REMBOURSEMENT DES FRAIS LIANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS ET L'OTC DES CEVENNES MERIDIONALES**Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016 du Budget Général de la Communauté de Communes du Pays Viganais, il a été proposé de verser une subvention annuelle de fonctionnement à l'Office de Tourisme des Cévennes Méridionales.

Afin de permettre le fonctionnement de l'Office de Tourisme des Cévennes Méridionales, il est proposé de fixer à 140 000,00 € la subvention de fonctionnement pour l'année 2016.

De plus, la Communauté de Communes du Pays Viganais reverse chaque année à l'OTC la dotation touristique versée par l'Etat en cours d'exercice comptable. Cette dotation est encaissée au cours du second semestre et sera reversée pour sixième à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Dès lors, pour faciliter le fonctionnement de l'Office du Tourisme, il est proposé de verser cette subvention et la dotation touristique par douzième.

Les versements s'effectueront de la façon suivante :

- ✓ Pour la subvention de fonctionnement : 11 666,67 € seront mandatés à la fin de chaque mois.
- ✓ Pour la dotation touristique, le paiement interviendra dès réception de cette dernière par la Communauté de Communes du Pays Viganais par douzième, avec un rappel pour les mois échus.

De plus, l'Office de Tourisme devant rembourser les charges en personnel des agents affectés au service, il est proposé d'échelonner le paiement à la fin de chaque mois au vu des états de rémunération réalisés.

Les frais en personnel, pour 2016, sont estimés à 159 988,00 €.

### **Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 140 000,00 € au budget annexe de l'OTC des Cévennes Méridionales pour l'année 2016.

PRECISE que cette dépense sera imputée à l'article 657363 « Etablissement rattaché à caractère administratif ».

AUTORISE le versement de cette subvention ainsi que la dotation touristique selon les modalités définies ci-dessus.

AUTORISE le remboursement des charges en personnel mensuellement au vu d'un état justificatif.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **12 – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CASPI POUR L'ANNÉE 2016**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président fait part de la demande du Comité d'Actions Sociales du Personnel de l'Intercommunalité du Pays Viganais (CASPI) qui sollicite une aide financière de 255,00 € par agent adhérent et de 205,00 € pour les agents retraités adhérents, afin de financer les activités d'actions sociales à destination du personnel des Collectivités et EPCI du Pays Viganais.

Pour 2016, 90 agents et 2 agents retraités de la Communauté de Communes sont adhérents.

Il est proposé d'inscrire au Budget 2016 la cotisation correspondant à 90 agents et 2 agents retraités adhérents, soit 23 360,00 €. Une convention entre les collectivités et le CASPI sera signée afin de déterminer les modalités d'intervention de chacun.

### **Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

ALLOUE au CASPI une subvention d'un montant de 255,00 € par agent adhérent et de 205,00 € par agent retraité adhérent pour l'année 2016, soit 23 360,00 €.

AUTORISE le Président à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires.

---

### **13 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION DES PROFESSIONNELS DU PAYS VIGANAIS POUR LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle la délibération du 24 septembre 2014 concernant le réajustement de la base minimum de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Il explique que la modulation des tranches a entraîné une baisse des cotisations de CFE pour 397 professionnels et une augmentation pour 252. Pour certains, cette augmentation a été importante en un coup.

Aussi et afin de ne pas pénaliser l'emploi et l'activité économique du Pays Viganais, il est proposé de voter une subvention de 12 000,00 € à l'UPV pour apporter un soutien aux entreprises ayant été augmentées par la révision de cette base minimum.

En effet, il a été convenu avec l'association de l'Union des Professionnels du Pays Viganais de contacter l'ensemble des professionnels pour les informer d'une mesure exceptionnelle afin de limiter l'augmentation sur cette année.

**Le Conseil de Communauté, après discussion, et à l'unanimité,**

DECIDE DE REPORTER le vote de la présente délibération.

---

### **14 - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DES CREDITS DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DE LA ZAE DE MOLIERES-CAVAILLAC**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la création d'une Zone d'Activités Economiques sur la Commune de Molières-Cavaillac. Il explique la nécessité de mobiliser au mieux les aides publiques permettant de réaliser l'étude de faisabilité du projet.

Aussi, Monsieur le Président propose de solliciter une aide financière dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénateur Simon SUTOUR.

Le coût de l'étude de faisabilité s'élève à 20 000,00 € HT.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

SOLLICITE une subvention dans le cadre de la dotation parlementaire pour la réalisation de l'étude de faisabilité de la création d'une ZAE sur la commune de Molières-Cavaillac,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

### **15 – REGIE : CLOTURE DE LA REGIE « MATERIEL FESTIF »**

---

Rapporteur : Stéphane MALET

Monsieur le Vice-président rapporte la décision du 25 novembre 2015 portant modification de la régie de recettes pour l'encaissement de la location du matériel festif communautaire.

Au vu du très faible nombre d'encaissements effectués à l'année sur cette régie, il convient de la supprimer et de la remplacer par l'émission d'un titre de recettes lorsqu'une demande de location de matériel festif est demandée.

Monsieur le Vice-président rappelle que la caution pour toute location de matériel s'élève à 300 €. A noter que le chèque de location et le chèque de caution sont à libeller à l'ordre du Trésor Public.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

Vu l'article R. 1617-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2122-22 alinéa 7 du CGCT pour les Communes, L. 3211-1 du CGCT et L. 3211-2 pour les Départements, L. 4221-1 du CGCT et L. 4221-5 du CGCT pour les Régions, et L. 5211-1 et L. 5211-2 du CGCT pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

DECIDE de mettre fin à la régie de recettes « Matériel festif » à compter du 30 mars 2016.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

#### **16 – REGIE : CLOTURE DE LA REGIE « PRODUITS EVENEMENTIELS »**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rapporte l'arrêté du 05 mars 2015 portant modification de la régie de recettes pour l'encaissement du Cartoguide des Causses et des Gorges de la Vis.

Cette régie alors nommée « produits évènements » n'a plus lieu d'être aujourd'hui en raison de son trop peu d'activité et il convient donc de la clôturer.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

Vu l'article R. 1617-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2122-22 alinéa 7 du CGCT pour les Communes, L. 3211-1 du CGCT et L. 3211-2 pour les Départements, L. 4221-1 du CGCT et L. 4221-5 du CGCT pour les Régions, et L. 5211-1 et L. 5211-2 du CGCT pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

DECIDE de mettre fin à la régie de recettes « les produits évènements » à compter du 30 mars 2016.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

#### **17 - RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT DES AGENTS SAISONNIERS ETE 2016**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de recruter des agents saisonniers pour faire fonctionner les services organisés pendant la période estivale, pour s'adapter à l'accroissement de la population et pour permettre aux agents titulaires de prendre leurs congés. Il propose la création des postes suivants :

Services	Mai 2016	Juin 2016	Juillet 2016	Août 2016	Septembre 2016	Chefs de service
Accueil				1		Valérie RUBIO
Ordures ménagères + Services Techniques			3,5	6,5		David TRIAIRE
Entretien général (ménage)			1	2	1	David TRIAIRE
Piscine ménage + panier		1	2	2		Fabienne LAVESQUE
Piscine BNSSA		1	2	2		Fabienne LAVESQUE
Piscine Maître-nageur	0,5	1	2	2		Fabienne LAVESQUE
Centre Social ALSH			8	8		Fabienne LAVESQUE
Entretien ALSH			2	2		Fabienne LAVESQUE
<b>TOTAL</b>	<b>0,5</b>	<b>3</b>	<b>20,5</b>	<b>25,5</b>	<b>1</b>	<b>50,5</b>

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE cette proposition.

AUTORISE le Président à signer les actes nécessaires.

---

**18 – AIDE A LA RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE : MODIFICATION DE LA DOCTRINE**

---

Rapporteur : Pascal GOETZINGER

La doctrine concernant la rénovation du petit patrimoine prévoit une aide financière à hauteur de 20 % maximum du projet HT et dont la somme ne peut excéder 762 euros.

Il est proposé au Conseil de Communauté de modifier cette doctrine de la façon suivante :

Une aide financière est prévue aux Communes en faisant la demande, pour la rénovation du petit patrimoine, à hauteur de 20 % maximum du projet HT et dont la somme ne peut excéder 2 000 euros. Le montant total des subventions obtenues ne devant pas dépasser le montant total du projet.

Pour être éligible, le projet doit être accessible au public. Si plusieurs Communes concourent la même année à cette aide, les dossiers seront examinés et le choix effectué en Commission. Les Communes seront sollicitées par courrier en début d'année et auront une date butoir pour faire part de leurs projets.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE la doctrine d'aide à la restauration du petit patrimoine comme exposée ci-avant.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **19 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE : ARCHIVES (BMS) MAIRIE DE MOLIERES-CAVAILLAC**

---

Rapporteur : Pascal GOETZINGER

Une aide financière est prévue aux Communes en faisant la demande, pour la rénovation du petit patrimoine, à hauteur de 20% maximum du projet HT.

Le montant total des subventions obtenues ne devant pas dépasser le montant total du projet.  
Le projet subventionné doit être accessible au public.

Faisant suite à la demande de Monsieur Roland CANAYER, Maire de Molières-Cavaillac désireux de faire restaurer et remettre en état un BMS (Baptême, Mariages, Sépultures) de 1702 à 1724, dans le cadre de la restauration du petit patrimoine, il est proposé au Conseil de Communauté d'allouer une aide financière de 374,80 euros.

### **Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet présenté.

ALLOUE une aide financière de 374,80 euros à la Commune de Molières-Cavaillac pour la restauration d'un BMS (1702-1724).

AUTORISE le président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **20 - VENTE DE DOCUMENTS AUX PARTICULIERS : MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE**

---

Rapporteur : Pascal GOETZINGER

Monsieur le Vice-président propose la vente de documents de la Médiathèque Intercommunale.

Il s'agit de retirer des collections des documents selon des critères précis : obsolescence physique, doublons, documents ne correspondant pas ou plus à la demande du public.

Ces ouvrages n'ont plus de valeur marchande car leur usage en bibliothèque a modifié leur aspect (couverture plastifiée, reliures maisons, tampons, ...).

Leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf, ni même celui de l'occasion. Par ailleurs, ils seront marqués d'un cachet complémentaire « Médiathèque – ouvrages réformés ».

La vente aura lieu dans la cour du Château d'Assas le samedi 11 juin 2016 de 9h30 à 12h30.

Les documents proposés à la vente sont de tous les genres : documentaires ou fictions, bandes dessinées, romans pour adultes, ouvrages pour enfants, revues.

Les tarifs proposés varient de 0,50 € à 10 € pièce. Les estimations seront au préalable effectuées par l'équipe de la Médiathèque.

Seuls les paiements en espèces ou par chèque sont acceptés.

La vente est réservée aux particuliers et la revente est interdite.

La perception des recettes se fera par l'intermédiaire de la régie de recettes et les sommes imputées à la ligne de crédit 6065, nature : achat livres, disques, bibliothèque.

### **Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE la sortie des collections des ouvrages soigneusement sélectionnés par le personnel de la Médiathèque, suite à la mise en place d'une action régulière de désherbage.

AUTORISE le principe de la vente au public, conformément aux tarifs susmentionnés.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

## 21 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES SUR PROPOSITION DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DU SPORT

Rapporteur : Stéphane MALET

Monsieur le Vice-président, après examen du Comité Directeur de l'Office Intercommunal du Sport, le 19 février 2016, propose d'attribuer aux associations sportives d'intérêt communautaire des subventions à différents titres, selon la répartition établie dans le tableau ci-dessous.

Le versement de ces aides d'un montant total de 2 100,00 € interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'Office Intercommunal du Sport et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

SEANCE DU 30 MARS 2016						
NOM DE L'ASSOCIATION		MONTANT DEMANDE	MONTANT OIS	MONTANT BUREAU	OBJET	Date de la manifestation
Moto Club Pays Viganais	MS		300,00 €	300,00 €	6 <sup>ème</sup> rassemblement Trail à l'ancienne	13/03/2016
La bicyclette cévenole	MS	600,00 €	500,00 €	500,00 €	Manche coupe régionale BMX	16 et 17/04/2016
Vélo Club Mont Aigoual	MS	1 500,00 €	300,00 €	300,00 €	Challenge gardois VTT	07 et 08/05/2016
Vélo Club Mont Aigoual	MS	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €	Trophée régional jeune vététiste	07 et 08/05/2016
Association Sportive et Culturelle	MS	1 810,00 €	500,00 €	500,00 €	Pétanque sport adapté rencontre régionale	24, 25 et 26/06/2016
TOTAL		5 410,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €		

### Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

ATTRIBUE aux associations sportives d'intérêt communautaire les subventions correspondantes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

## 22 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL COLLECTIF DE JEUNES ENFANTS : AVENANT N°3

Rapporteur : Martine VOLLE-WILD

Madame la Vice-présidente indique la nécessité de faire un avenant au règlement de fonctionnement régissant le Multi Accueil Collectif de Jeunes Enfants.

En effet, depuis la rentrée de septembre 2015, le nombre de demandes de garde a augmenté et afin de pouvoir répondre favorablement à ces demandes, il convient de revoir l'agrément modulé de la structure ; le Conseil Départemental ayant donné un avis favorable à ce nouvel agrément modulé, il convient de valider l'avenant ci-dessous correspondant aux changements effectués et qui modifie le règlement intérieur.

Il est donné lecture dudit avenant :

### Avenant n°3 :

#### *Article 1*

*A la suite de l'arrêté du Conseil Départemental du 04 décembre 2015 portant avis favorable au nouveau fonctionnement de l'Etablissement Multi Accueil Collectif de Jeunes Enfants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le paragraphe « Heures d'ouverture et capacité d'accueil de l'établissement » en page 1 est modifié comme suit :*

*L'établissement est ouvert de 7h45 à 18h15 du lundi au vendredi, comme suit :*

- 40 places de 7h45 à 8h45 et de 17h15 à 18h15,
- 51 places de 8h45 à 17h15.



*Sauf :*

- *Les mercredis et durant toutes les vacances scolaires de l'Académie de Montpellier (sauf périodes de fermeture de l'établissement) où la capacité d'accueil est modulée à 30 places de 7h45 à 18h15.*

*L'accueil des enfants peut-être régulier, occasionnel ou organisé en urgence.*

Les autres clauses du règlement intérieur dans sa version VII de septembre 2015 restent inchangées.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant cité ci-dessus modifiant le règlement de fonctionnement du Multi Accueil Collectif de Jeunes Enfants.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**23 - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES D'INVESTISSEMENT POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL « LES CASTA »**

---

Rapporteur : Martine VOLLE-WILD

Madame la Vice-présidente explique la nécessité de remplacer et de mettre en conformité du matériel au service Accueil de Loisirs Intercommunal « Les Casta » et notamment un jeu extérieur (aire de jeu avec toboggan) ainsi que des menuiseries.

Le montant de ces acquisitions s'élève à 44 397,50 €. Aussi, Madame la Vice-présidente propose de délibérer afin de demander l'aide financière du Conseil Départemental du Gard et celle de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour soutenir ces achats.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

SOLLICITE le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales du Gard afin de demander une subvention pour le remplacement et la mise en conformité de matériel pour le service de l'Accueil de Loisirs Intercommunal « Les Casta ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**24 - REDEVANCE SPECIALE : TARIFICATION**

---

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le Vice-président rappelle la délibération du 13 octobre 2006 concernant la mise en place d'une redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets non ménagers et les administrations.

Aujourd'hui, il s'agit d'approuver la tarification de cette redevance au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en fonction du litrage de bacs collectés selon la formule suivante :

$$P = [(N_i \times V_i) \times F \times NS \times P_t] + P_p \quad \text{où :}$$

$N_i$  = nombre de bacs d'une capacité donnée

$V_i$  = volume des bacs

$F$  = nombre de ramassage par semaine

$NS$  = nombre de semaines d'activité par an

$P$  = Montant de la redevance à payer par le producteur de déchets

$P_t$  = Prix au m<sup>3</sup> de collecte/déchetterie/centre de transfert/traitement/frais de gestion

$P_t$  = (budget annuel global du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers pour l'année N-1) / (tonnage déchets ménagers de l'année N-1) x 0,20 x coefficient de remplissage moyen des bacs lors de la collecte (0,72)

0,20 = densité moyenne des déchets ménagers collectés

$P_p$  = Prix des prestations particulières (lavage des bacs, mise à disposition de contenants de collecte spécifiques, collecte à l'intérieur d'enceintes privées, ... à la demande et selon les possibilités techniques de la Communauté de Communes du Pays Viganais).

Coût total du service (selon budget 2015)	1 379 157 €/an
---	----------------

Tonnage 2015	4 068 tonnes/an
Coût au m <sup>3</sup>	
Collecte	19,92 €/m <sup>3</sup>
Déchetterie	4,15 €/m <sup>3</sup>
Centre de transfert	2,03 €/m <sup>3</sup>
Traitement	22,58 €/m <sup>3</sup>
Frais de gestion RS	0,04 €/m <sup>3</sup>
<b>Coût total</b>	<b>48,72 €/m<sup>3</sup></b>

Tarifs pour les déchets valorisables :

- gratuité pour les emballages, les papiers de bureaux, les cartons et le verre collectés au porte à porte ou dans les bacs de regroupement collectifs.

A noter qu'une convention annuelle est signée avec les producteurs de déchets afin de fixer les modalités d'application de la redevance spéciale.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le calcul de tarification de la redevance spéciale.

AUTORISE le Président à signer les conventions avec les redevables ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

---

**25 - TARIFICATION ENTRETIEN BACS OM**

---

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le Vice-président rappelle la délibération du 13 octobre 2006 concernant la mise en place d'une redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets non ménagers et les administrations.

Monsieur le Vice-président propose de délibérer sur la mise en place d'une proposition de service supplémentaire concernant les gros producteurs de déchets non ménagers et les administrations. Il s'agit du nettoyage et la désinfection des containers en régie, mis à disposition par la Communauté de Communes dans le cadre de la convention.

Aujourd'hui, il s'agit d'approuver cette proposition et d'approuver la tarification de ce service optionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en fonction du litrage des bacs stipulé sur la convention, en fonction de la fréquence de nettoyage selon la formule suivante :

$$P_n = (N_i \times V_i) \times \text{Coeff} \times N_e \quad - \quad \text{où} :$$

$N_e$  = nombre de passage / an

$N_i$  = nombre de bacs d'une capacité donnée

$V_i$  = volume des bacs

Coeff = Coefficient dégressif

$$\text{Annuel} = 4 * \text{RS}$$

$$\text{Semestriel} = 2,5 * \text{RS}$$

$$\text{Trimestriel} = 2 * \text{RS}$$

$$\text{Mensuel} = 1,5 * \text{RS}$$

RS = Tarif Redevance Spéciale

$P_n$  = Montant de l'option

A noter, ce montant sera ajouté au montant de la collecte pour former le montant total de la Redevance Spéciale. Une convention annuelle est signée avec les producteurs de déchets afin de fixer les modalités d'application de cette redevance.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le calcul de la tarification entretien des bacs à ordures ménagères.

AUTORISE le Président à signer les conventions avec les redevables et l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT 2016 DE LA MISSION LOCALE GARRIGUE ET CEVENNES**

---

Rapporteur : Éric DOULCIER

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Pays Viganais a pour mission le soutien aux organismes chargés de l'insertion professionnelle. Aussi, il convient de délibérer afin d'apporter une aide financière à la Mission Locale Garrigue et Cévennes qui a pour vocation l'insertion des jeunes.

Le montant de la participation financière de la Communauté de Communes est fixé à 1,80 € par habitant conformément à la convention en date du 11 janvier 2005 soit un total de 19 045,80 € (10 581 habitants x 1,80 €) pour l'ensemble du territoire.

### **Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DÉCIDE de participer au prorata du nombre d'habitants à hauteur de 1,80 € par habitant soit 19 045,80 € pour l'ensemble de la Communauté de Communes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **27 - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR LE RESEAU D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE SUR LA VALLEE DE L'ARRE ET DU COUDOULOUS - AMENAGEMENT DU RESEAU, CONCEPTION D'UN CARTOGUIDE ET D'UNE APPLICATION MOBILE**

---

Rapporteur : Laurent PONS

La Communauté de Communes du Pays Viganais a engagé en 2014 une étude pour l'aménagement d'itinéraires de randonnées pédestre, équestre et VTT. Cette étude est en cours de finalisation, il convient donc de préparer la mise en œuvre de ce projet.

Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la politique départementale Gard Pleine Nature et dans le cadre de l'Approche Territoriale Intégrée du FEDER gérée par le Parc National des Cévennes en tant que chef de file, doit faire l'objet d'une demande de subvention individualisée et officielle au titre du FEDER. Cette demande permettra notamment de mobiliser les fonds du Département du Gard. Le projet se décomposera en 2 phases :

- Une phase aménagement et travaux
- Une phase communication.

Le montant estimé des travaux se monte à : **455 000 € HT** comprenant l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les opérations de communication comprennent la conception du Cartoguide Vallée de l'Arre et du Coudoulous et la réalisation d'une application mobile permettant aux cyclotouristes et aux trailers de se repérer sur le terrain. Cette communication est estimée à **25 000 €** (somme qui pourra être affinée une fois les éléments de chiffrage obtenus).

**Le plan de financement prévisionnel des travaux pour un montant estimatif de 455 000 € est le suivant :**

Conseil Départemental du Gard	218 300 €
FEDER ATI	136 500 €
PNC	9 200 €
Autofinancement	91 000 €

**Le plan de financement prévisionnel pour la partie communication soit 25 000 € est le suivant :**

ADRT du Gard	7 500 €
FEDER	7 500 €
PNC	5 000 €
Autofinancement	5 000 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE la réalisation des travaux d'aménagement des circuits de randonnées sur la vallée de l'Arre et du Coudoulous.

APPROUVE la conception du Cartoguide et la conception d'une application mobile.

SOLLICITE les aides financières nécessaires à la réalisation de cette opération auprès du Conseil Départemental du Gard, de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées au titre du FEDER et du Parc National des Cévennes pour l'aménagement et les travaux.

SOLLICITE les aides financières nécessaires à la réalisation de cette opération de communication auprès de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Gard (ADRT), de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées au titre du FEDER et du Parc National des Cévennes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **28 – APPROBATION DE LA CHARTE PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE DU GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES**

---

Rapporteur : Laurent PONS

Les Communes du Grand Site du Cirque de Navacelles et le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles, en partenariat avec la DREAL LR (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon), les STAP du Gard et de l'Hérault (Services Territorial de l'Architecture et du Patrimoine), le CPIE des Causses Méridionaux (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et les CAUE du Gard et de l'Hérault (Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), ont élaboré une charte architecturale et paysagère pour le Grand Site du Cirque de Navacelles (intégrant les 3 Causses Méridionaux du Larzac, de Blandas et de Campestre). Cette charte présente les règles du jeu communes que les partenaires se sont données en matière d'architecture et de paysage sur le site.

Il s'agit d'un guide de bonnes pratiques qui donne des références, des conseils et des principes généraux pour construire et aménager dans les meilleures conditions. Une assistance architecturale et paysagère est mise en place à l'attention des élus mais aussi des particuliers en amont de tout projet. Elle se tient au Vigan le mardi de 10h00 à 16h30, une fois par mois, gratuitement. Il s'agit d'un partenariat entre le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles et le CAUE du Gard, coordonné avec les services de la Communauté de Communes.

Un document de synthèse (acte d'engagement) reprenant les principes de la charte architecturale et paysagère sera proposé à la signature officielle des Maires du Grand Site du Cirque de Navacelles en 2016.

Sur la Communauté de Communes du Pays Viganais, 5 communes sont concernées soit en totalité, soit partiellement pour ce qui concerne la partie de la Commune située sur les Causses :

- 4 communes en totalité : Blandas, Rogues, Vissec, Campestre et Luc
- 1 commune partiellement : Montdardier

Monsieur le Vice-président propose au Conseil Communautaire d'approuver la charte.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, à la majorité des suffrages exprimés avec 1 abstention (Jean BOULET),**

APPROUVE la charte architecturale et paysagère.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**29 - BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ABATTOIR**


---

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté qu'afin de permettre la réalisation de travaux à l'Abattoir dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'abattage, il convient de procéder à une Décision Modificative n°1, qui se définit de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

Compte	Montant
21 - 2188 - Autres immobilisations corporelles	1 000,00 €
<i>Sous-total chapitre 21</i>	<i>1 000,00 €</i>
23 - 2315 - Outillages techniques	29 000,00 €
<i>Sous-total chapitre 23</i>	<i>29 000,00 €</i>
<b>Total</b>	<b>30 000,00 €</b>

Recettes d'investissement :

Compte	Montant
13 - 1312 - Région	12 000,00 €
13 - 1313 - Département	12 000,00 €
<i>Sous-total chapitre 13</i>	<i>24 000,00 €</i>
16 - 1641 - Emprunts	6 000,00 €
<i>Sous-total chapitre 16</i>	<i>6 000,00 €</i>
<b>Total</b>	<b>30 000,00 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

VOTE la Décision Modificative n°1 du Budget Abattoir comme définie ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT FORESTIER MANDAGOUT-ARPHY POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'UNE PISTE DFCI**


---

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le Vice-président rappelle que la Communauté de Communes du Pays Viganais travaille depuis 7 ans, sur le développement de la filière bois et de la ressource bois sur notre territoire. A travers des actions comme la mise en œuvre du Plan de Développement du Massif Forestier et du Plan d'Approvisionnement Territorial en Plaquettes Forestières, la Communauté de Communes cherche à identifier des possibilités de débouchés pour cette ressource forestière locale.

Le Groupement Forestier Mandagout-Arphy et la Communauté de Communes du Pays Viganais sont déjà partenaires, afin d'approfondir ce partenariat et afin de mettre aux normes les pistes du réseau structurant DFCI sur ce secteur, Monsieur le Vice-président propose d'octroyer une aide globale de 14 148, 29 € qui correspond au montant des travaux de mise aux normes de ces pistes restant à la charge du groupement.

En contrepartie, une convention sera signée entre les deux entités afin que le Groupement Forestier prenne en charge l'entretien courant de ces pistes.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DECIDE d'octroyer une aide de 14 148, 29 € correspondant au montant des travaux de mises aux normes restant à la charge du groupement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL DE LA POSTE**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée d'une rencontre avec le personnel de La Poste du Vigan qui a entamé un mouvement de grève le 29 mars 2016 pour dénoncer des conditions de travail qu'ils jugent déplorable et inacceptables.

Au cœur des inquiétudes, l'annonce de nouvelles suppressions de tournées et par là même, d'emplois. Pour eux, ses réorganisations sont fondées sur une évaluation « virtuelle » du travail ; ils demandent un suivi concret des tournées pour une prise en compte réaliste du temps de travail nécessaire à leur exécution correcte et complète.

Monsieur le Président, propose au Conseil de Communauté d'adopter une motion de soutien au personnel de La Poste.

### **Le Conseil de Communauté, après discussion, et à l'unanimité,**

PARTAGE les inquiétudes du personnel de La Poste du Vigan quant à la suppression annoncée de nouvelles tournées.

S'INQUIETE des répercussions des réorganisations successives sur l'emploi et la qualité du service.

SOUTIENT la demande de prise en compte réaliste du temps du travail.

RAPPELLE l'importance, particulièrement en zone rurale, du lien social que véhicule le personnel de La Poste, notamment auprès des personnes les plus isolées.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE AU PRESIDENT**

---

Rapporteur : Roland CANAYER

Vu la délibération du 29 avril 2014 donnant délégation au Président.

Monsieur le Président informe les Conseillers des décisions et arrêtés signés entre le 25 février 2016 et le 17 mars 2016 dans le cadre de ses délégations, dans le tableau ci-après :

### **Décisions :**

16DEC003 : Décision approuvant la signature de services d'abattage et de découpe avec la S.C.E.A. Domaine du Luc représentée par Mr Gilles ESTEVE sur le budget de l'abattoir.

### **Arrêtés :**

16ARR007 : Interdiction d'utilisation au public de la piste B.M.X Intercommunale située à Molières-Cavaillac.

16ARR008 : Ouverture de l'Abattoir Intercommunal du Pays Viganais.

**Le Conseil de Communauté prend acte du compte rendu considéré ci-dessus.**

---

**REMERCIEMENTS**


---

NOM	MOTIFS
Monsieur Laurent DECAMPS Directeur Adjoint en charge de l'unité territoriale du Vigan	Pour la mise à disposition d'une salle de réunion.
Monsieur Bernard BOISSON	Pour l'aide financière apportée pour le financement de la téléalarme de sa mère.
Monsieur Christian GONTIER	Pour l'avis favorable à un stage au CIAS de Manon VICENTY
Monsieur Jean-Louis FILLY Président du Rugby Club Pays Viganais	Pour la mise à disposition de tables et chaises pour le match du 19 mars 2016.
Madame Alice DUMAS, Chef de service Monsieur Jean-Luc SAUVAIRE, Directeur AEMC Equipe Espace pour Tous	Pour la mise à disposition de la salle et la disponibilité d'Anne-Laure MICHEL et Emmanuel FOULQUIER lors de la projection du 8 mars.

---

**QUESTIONS DIVERSES**


---

Monsieur Stéphane MALET demande où en est le fléchage des pistes VTT.

Autorisé par le Président, Monsieur Samuel CHATARD répond qu'une réunion est prévue avec les opérateurs d'activités de pleine nature pour valider trois pistes et voir pour le balisage. Il précise que cela permettra d'anticiper la préparation du Cartoguide.